

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33
Date de la convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, au Centre d'Animation et de Loisirs (salle n°1) de la commune déléguée de Marennes (en raison des dispositions sanitaires liées à la lutte contre la pandémie du COVID-19), sous la présidence de Madame Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Claude BALLOTEAU, Jean-Marie PETIT, Philippe MOINET, Frédérique LIÈVRE, Philippe LUTZ, Martine FARRAS, Catherine BERGEON, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Françoise LUCAS, Michele PIVETEAU, Alain BOMPARD, Martine COUSIN, James SLEGR, Florence WINKLER, Philippe GENDRE, Liliane BARRÉ, Régis JOUSSON, Maryse THOMAS, Sophie LESORT-PAJOT, André GUILLEMIN, Clotilde DEGORÇAS, Marie-Bernard BOURIT, Thierry GÉRARDEAU, Pascale FOUCHÉ, Joëlle COUSSY, Richard GUÉRIT, Norbert PROTEAU.

Absent ayant donné pouvoir : Nicolas LEBLANC (pouvoir à Frédérique LIÈVRE), Maurice-Claude DESHAYES (pouvoir à Sophie LESORT-PAJOT), Stéphane DUC (pouvoir à Jean-Marie PETIT), Patricia DESCAMPS (pouvoir à Thierry GÉRARDEAU), Stéphanie MOUMON (pouvoir à Richard GUÉRIT).

Secrétaire de séance : Frédérique LIÈVRE

Madame LIÈVRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la maire souhaite la bienvenue à Madame Pascale FOUCHÉ, conseillère municipale nouvelle installée suite à la démission de Monsieur Mickaël VALLET.

Madame la maire informe qu'il y a trois PV de conseil municipal à valider :

- Le PV du 2 octobre est adopté à l'unanimité
- le PV du 15 octobre appelle les observations suivantes :
 - Madame LUCAS informe qu'elle avait donné pouvoir à Madame LESORT-PAJOT et non à Madame FARRAS.

Madame la maire informe Madame LUCAS que son observation a bien été prise en compte.

- Monsieur GUÉRIT indique que, dans son intervention au sujet du panneau d'affichage, sa réponse n'apparaît pas. Il précise qu'il a dit que le panneau n'est pas aux normes et qu'il doit faire 2 m² pour que chacun puisse s'exprimer.

Ces modifications prises en compte, le PV du 15 octobre dernier est adopté à l'unanimité.

- Le PV du 23 octobre dernier est adopté à l'unanimité.

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

→ Fonctionnement du conseil municipal

Pour les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour du conseil municipal, Madame la maire rappelle que la désignation des membres des commissions se fait à scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder (article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales).

À l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à un vote à main levée.

- (délibération n°01) : Sont élus les membres du conseil municipal au sein de chaque commission suivante :

- **Commission n° 1 : affaires générales, finances, budget, personnel, sécurité, prévention**
 1. Catherine BERGEON
 2. Maurice-Claude DESHAYES
 3. Martine FARRAS
 4. Thierry GÉRARDEAU
 5. Sophie LESORT-PAJOT
 6. Frédérique LIÈVRE
 7. Mariane LUQUÉ
 8. Philippe MOINET
 9. Maryse THOMAS
 10. Richard GUÉRIT

- **Commission n°2 : Vie scolaire, enfance, jeunesse**
 1. Alain BOMPARD
 2. Clotilde DEGORÇAS
 3. Thierry GÉRARDEAU
 4. Nicolas LEBLANC
 5. Sophie LESORT-PAJOT
 6. Frédérique LIÈVRE
 7. Mariane LUQUÉ
 8. Michelle PIVETEAU
 9. Maryse THOMAS
 10. Stéphanie MOUMON

- **Commission n°3 : Vie économique, tourisme, commerce, développement de Brouage**
 1. Liliane BARRÉ
 2. Alain BOMPARD
 3. Martine COUSIN
 4. Clotilde DEGORÇAS
 5. Patricia DESCAMPS
 6. Stéphane DUC
 7. Philippe LUTZ
 8. James SLEGR
 9. Florence WINKLER
 10. Norbert PROTEAU

- **Commission n°4 : Culture**
 1. Liliane BARRÉ
 2. Catherine BERGEON
 3. Alain BOMPARD
 4. Marie-Bernard BOURIT
 5. Clotilde DEGORÇAS
 6. Patricia DESCAMPS
 7. Martine FARRAS
 8. Michelle PIVETEAU
 9. Florence WINKLER
 10. Stéphanie MOUMON

- **Commission n°5 : Urbanisme, aménagement, sécurité publique**
 1. Marie-Bernard BOURIT
 2. Martine COUSIN
 3. Jean-Pierre FROC
 4. Martine FARRAS
 5. Régis JOUSSON
 6. Nicolas LEBLANC
 7. Françoise LUCAS
 8. Philippe MOINET

9. Maryse THOMAS
10. Norbert PROTEAU

➤ **Commission n°6 : Vie associative**

1. Liliane BARRÉ
2. Catherine BERGEON
3. Marie-Bernard BOURIT
4. Martine COUSIN
5. Maurice-Claude DESHAYES
6. Martine FARRAS
7. Thierry GÉRARDEAU
8. André GUILÉMIN
9. Frédérique LIÈVRE
10. Norbert PROTEAU

➤ **Commission n°7 : Voirie, propreté, bâtiments, travaux**

1. Marie-Bernard BOURIT
2. Clotilde DEGORÇAS
3. Jean-Pierre FROC
4. André GUILÉMIN
5. Régis JOUSSON
6. Nicolas LEBLANC
7. Maryse THOMAS
8. Philippe MOINET
9. James SLEGR
10. Richard GUÉRIT

➤ **Commission n°8 : Relations extérieures, francophone, cérémonies, protocole**

1. Liliane BARRÉ
2. Catherine BERGEON
3. Alain BOMPARD
4. Philippe GENDRE
5. Sophie LESORT-PAJOT
6. Françoise LUCAS
7. Michele PIVETEAU
8. Maryse THOMAS
9. Florence WINKLER
10. Joëlle COUSSY

➤ **Commission n°9 : Affaires maritimes**

1. Liliane BARRÉ
2. Clotilde DEGORÇAS
3. Patricia DESCAMPS
4. Maurice-Claude DESHAYES
5. Stéphane DUC
6. Philippe GENDRE
7. Régis JOUSSON
8. Nicolas LEBLANC
9. Philippe LUTZ
10. Norbert PROTEAU

➤ **Commission n°10 : Patrimoine, sécurité des bâtiments**

1. Marie-Bernard BOURIT
2. Martine COUSIN
3. Clotilde DEGORÇAS
4. Stéphane DUC
5. Jean-Pierre FROC

6. André GUILÉMIN
7. Nicolas LEBLANC
8. James SLEGR
9. Philippe MOINET
10. Richard GUÉRIT

➤ **Commission n°11 : Marchés, animations, fêtes**

1. André GUILÉMIN
2. Marie-Bernard BOURIT
3. Martine FARRAS
4. Philippe GENDRE
5. Sophie LESORT-PAJOT
6. Françoise LUCAS
7. Philippe LUTZ
8. Philippe MOINET
9. James SLEGR
10. Richard GUÉRIT

➤ **Commission n°12 : Action sociale, solidarité**

1. Michele PIVETEAU
2. Sophie LESORT-PAJOT
3. Pascale FOUCHÉ
4. Liliane BARRÉ
5. Martine COUSIN
6. Maryse THOMAS
7. Françoise LUCAS
8. Alain BOMPARD
9. Nicolas LEBLANC
10. Stéphanie MOUMON

➤ **Commission n°13 : Démocratie locale, plan vélo**

1. Françoise LUCAS
2. Mariane LUQUÉ
3. Sophie LESORT-PAJOT
4. Marie-Bernard BOURIT
5. Philippe GENDRE
6. Nicolas LEBLANC
7. Jean-Pierre FROC
8. Philippe MOINET
9. Thierry GÉRARDEAU
10. Joëlle COUSSY

Votants : 33 – Pour : 32 – Abstention : 1 (Maurice-Claude DESHAYES)

- (délibération n°02) : Madame la maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de désigner des délégués dans les syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal Marennes-Hiers-Brouage-Bourcefranc-le Chapus :

Madame la maire rappelle qu'il convient de désigner 1 délégué.

Elle propose le candidat suivant :

André GUILÉMIN

Monsieur GUÉRIT propose la candidate suivante :

Joëlle COUSSY

Après vote à main levée, les résultats sont les suivants :

Candidat	Pour	Contre	Abstention
André GUILLEMIN	28	0	1
Joëlle COUSSY	4	0	0

Est désigné délégué du syndicat intercommunal Marennes-Hiers-Brouage-Bourcefranc-le Chapus :

André GUILLEMIN

Les membres, pour la commune de Marennes-Hiers-Brouage, du syndicat intercommunal Marennes-Hiers-Brouage-Bourcefranc-le Chapus sont donc désormais les suivants :

Nicolas LEBLANC – Martine FARRAS – Frédérique LIÈVRE – André GUILLEMIN

Votants : 33 – Pour : 28 – Abstention : 1 (Maurice-Claude DESHAYES)

- SOLURIS :

Madame la maire rappelle qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants. Elle propose les candidats suivants :

Titulaire : James SLEGR
Suppléants : Philippe LUTZ – Martine FARRAS

Monsieur GUÉRIT propose le candidat suivant

Titulaire : Norbert PROTEAU
Suppléant : Norbert PROTEAU

Après vote à main levée, les résultats sont les suivants :

Candidat	Pour	Contre	Abstentions
Titulaire : James SLEGR	28	0	1
Titulaire : Norbert PROTEAU	4	0	0
Suppléant : Philippe LUTZ	28	0	1
Suppléant : Martine FARRAS	28	0	1
Suppléant : Norbert PROTEAU	4	0	0

Sont désignés délégués du conseil municipal au sein de Soluris, les membres suivants :

- Délégué titulaire : James SLEGR
- Délégués suppléants : Philippe LUTZ – Martine FARRAS

Votants : 33 – Pour : 28 – Abstention : 1 (Maurice-Claude DESHAYES)

La liste des membres des autres syndicats (SOLURIS, SDEER, Syndicat Mixte de Brouage) est inchangée.

- (délibération n°03) :

Madame la maire propose de modifier la délibération du 8 juin 2020 comme suit :

1. Conseil d'école de l'école maternelle et de l'école élémentaire de la commune déléguée de Marennes

Madame la maire rappelle qu'il convient d'élire un représentant suppléant (la représentante titulaire étant Frédérique LIÈVRE).

Elle propose le candidat suivant :
Nicolas LEBLANC

Monsieur GUÉRIT propose la candidate suivante :
Stéphanie MOUMON

Candidat	Pour	Contre	Abstention
Nicolas LEBLANC	28	0	1
Stephanie MOUMON	4	0	0

Est élu représentant suppléant au conseil d'école de l'école maternelle et de l'école élémentaire de la commune déléguée de Marennes :
Nicolas LEBLANC

Les représentants de la commune au sein des conseils d'école maternelle et élémentaire de la commune déléguée de Marennes sont donc les suivants :
Titulaire : Frédérique LIÈVRE
Suppléant : Nicolas LEBLANC

Votants : 33 – Pour : 28 – Abstention : 1 (Maurice-Claude DESHAYES)

2. Conseil de surveillance du centre hospitalier de Marennes

Madame la maire rappelle qu'il convient d'élire un représentant.

Elle propose sa candidature et la candidature de Madame Martine FARRAS au poste de suppléante.

Monsieur GUÉRIT propose la candidature suivante :
Stéphanie MOUMON

Candidat	Pour	Contre	Abstention
(T) Claude BALLOTEAU	28	0	1
(S) Martine FARRAS	28	0	1
Stephanie MOUMON	4	0	0

Sont élus représentante titulaire et représentante suppléante au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Marennes :
Claude BALLOTEAU – Martine FARRAS

Votants : 33 – Pour : 28 – Abstention : 1 (Maurice-Claude DESHAYES)

3. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame la maire rappelle qu'il convient d'élire un représentant titulaire en remplacement de Monsieur DESHAYES.

Elle propose les candidats suivants :
Représentant titulaire : Alain BOMPARD
Représentant suppléant : Marie-Bernard BOURIT

Monsieur GUÉRIT propose le candidat suivant :
Richard GUÉRIT

Candidat	Pour	Contre	Abstention
----------	------	--------	------------

(T) Alain BOMPARD	28	0	1
(S) Marie-Bernard BOURIT	28	0	1
Richard GUÉRIT	4	0	0

Sont élus représentants de la commune au sein de la CLECT :

Titulaire : Alain BOMPARD

Suppléant : Marie-Bernard BOURIT

Les représentations de la commune au sein de la CLECT sont donc les suivants :

Titulaires : Jean-Marie PETIT et Alain BOMPARD

Suppléants : Philippe MOINET et Marie-Bernard BOURIT

Votants : 33 – Pour : 28 – Abstention : 1 (Maurice-Claude DESHAYES)

4. Conseil portuaire de Brouage

Madame la maire rappelle que le maire délégué de la commune de Brouage est membre de droit.

Il convient, suite au départ en retraite du Directeur général des services, Monsieur TRANCHANT, de désigner le représentant du personnel.

Elle propose que soit nommé, à compter du 1^{er} décembre 2020, à la place de Monsieur TRANCHANT, Monsieur DUPUIS, son successeur au poste de Directeur général des services.

Monsieur DUPUIS est désigné, à l'unanimité, représentant du personnel au conseil portuaire de Brouage. Cette désignation sera effective à compter du 1^{er} décembre 2020.

5. Conseil portuaire unique du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre

Madame la maire rappelle qu'il convient d'élire un représentant titulaire.

Elle propose la candidature suivante :

Monsieur Philippe MOINET.

Monsieur GUÉRIT propose la candidature suivante :

Norbert PROTEAU

Candidat	Pour	Contre	Abstention
Philippe MOINET	28	0	1
Norbert PROTEAU	4	0	0

Monsieur Philippe MOINET est élu représentant titulaire de la commune au sein du conseil portuaire unique du syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

Pour rappel, la composition des représentants de la commune au sein de ce syndicat est la suivante :

Titulaire : Philippe MOINET

Suppléant : Philippe GENDRE

Votants : 33 – Pour : 28 – Abstention : 1 (Maurice-Claude DESHAYES)

6. Comité National d'Action Sociale

Madame la maire rappelle qu'il convient d'élire un représentant (en remplacement de Madame LIÈVRE).

Elle propose la candidature suivante :

Mariane LUQUÉ

Monsieur GUÉRIT propose la candidature suivante :
Stéphanie MOUMON

Candidat	Pour	Contre	Abstention
Mariane LUQUÉ	28	0	1
Stephanie MOUMON	4	0	0

Est élue représentante de la commune au Comité National d'Action Sociale :
Mariane LUQUÉ

Votants : 33 – Pour : 28 – Abstention : 1 (Maurice-Claude DESHAYES)

- (délibération n°04) : Madame la maire propose de remplacer Madame BALLOTEAU et Monsieur DESHAYES au sein de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis.

Elle propose les candidats suivants :

Titulaires : Martine FARRAS, Catherine BERGEON

Monsieur GUÉRIT propose la candidate suivante :

Stéphanie MOUMON

Résultats du vote à main levée :

Candidat	Pour	Contre	Abstention
Martine FARRAS	28	0	1
Catherine BERGEON	28	0	1
Stéphanie MOUMON	4	0	0
Joëlle COUSSY	4	0	0

Sont désignées membres de la commission d'ouverture de la commission d'appel d'offres et la commission d'ouverture des plis les candidates suivantes : Martine FARRAS et Catherine BERGEON.

La commission d'appel d'offres et la commission d'ouverture des plis est donc composée des membres suivants :

Titulaires : J.-M. Petit – F. Lièvre – M. Farras – C. Bergeon – R. Guérit

Suppléants : M. Thomas – R. Jousson – N. Leblanc – C. Degorças – N. Proteau

Votants : 33 – Pour : 28 – Absentions : 1 (Maurice-Claude DESHAYES)

- (délibération n°05) : À l'unanimité, il est donné pouvoir à Madame la maire, ou en son absence, à son 1^{er} adjoint, Monsieur Philippe MOINET, ou à défaut, à Madame Liliane BARRÉ, conseillère municipale, de signer tous avant-contrats de vente ou tous actes de vente portant sur les terrains 49 parcelles destinées à la vente aux prix oscillant de 90,00 € TTC à 110,00 € TTC / m² (auxquels s'ajoutent les prix de construction des clôtures en ganivelles).

Madame la maire précise que ces actes sont nombreux, il est nécessaire de désigner plusieurs élus en cas d'empêchement de l'un ou de l'autre.

Votants : 33 – Pour :33

- (délibération n°06) : À l'unanimité, Madame la maire ou à défaut, Monsieur MOINET, premier adjoint, sont autorisés à signer l'acte de vente des 4 îlots à la SARL LMA Glycines pour un montant total de 150 000 € TTC.
- (délibération n°07) : À l'unanimité, il est passé un avenant n°2 au marché du lot 1 – maçonnerie – pierre de taille et qui concerne la tranche optionnelle 1, pour le coût (HT) de 13 056,95 € avec l'entreprise HORY-CHAUVELIN.

Madame la maire informe les membres du conseil municipal qu'il était impossible de prévoir la réparation de ce meneau et d'anticiper sur le lot 1 – maçonnerie – pierre de taille. Une découverte d'usure très importante s'est faite en septembre, lorsque la nacelle a permis de monter au clocher. Cette usure n'était pas visible avant. La prise de cet avenant a donc été décidée, les entreprises ont profité de l'échafaudage existant pour éviter d'avoir à en remonter un (ce qui aurait augmenté le coût).

Madame la maire précise que l'on arrive à la fin des gros travaux. L'entreprise change certaines pierres. La suite va concerner la pose des drains (les boîtes à eau ont été installées). Les luminaires anciens vont être enlevés. Des fouilles archéologiques vont avoir lieu à nouveau place Brassaud. La restauration du parvis et des alentours est à venir.

- (délibération n°08) : À l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier la délibération du 2 octobre 2020 comme suit :
 - Une convention de prestations de service est passée avec Madame Sylvie VICENTE, pour de l'expression corporelle et danse comme suit :
A l'école élémentaire du 28 septembre 2020 au 6 juillet 2021 **3 heures**
Les mardi – vendredi
A l'école maternelle du 28 septembre 2020 au 6 juillet 2021.....**3 heures**
Les lundi – jeudi
A 25 € de l'heure
 - Une convention de prestations de service est passée avec le Tennis Club du Bassin de Marennes :
Du 28 septembre 2020 au 6 juillet 2021
À l'école élémentaire :
lundi, mardi et jeudi **4 h 30**
25 € de l'heure
- (délibération n°09) : À l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention au Hiersbrouageimageclub d'un montant de 800,00 €. Les crédits correspondants sont imputés à l'article 6574-Subventions du budget 2020.
- (délibération n°10, 11, 12 et 13) : À l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention, pour l'organisation de la 11^{ème} édition du festival des cultures francophones qui se tiendra du 1^{er} au 4 avril 2021 auprès des organismes suivants et pour les montants suivants :
 - Région Nouvelle-Aquitaine, pour un montant de 6 000,00 €
 - Conseil départemental de la Charente-Maritime, pour un montant de 4 300,00 €
 - Direction Générale à la Langue Française et aux Langues de France, pour un montant de 3 000,00 €
 - Communauté de communes du bassin de Marennes, pour un montant de 2 000,00 €
- (délibération n°14) : À l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser Monsieur Philippe LUTZ des frais qu'il a engagés à l'occasion de l'assemblée générale de l'association « Les plus beaux villages de France », pour laquelle il a représenté la commune. Le montant total des frais à rembourser s'élève à 355,28 € (hébergement, péage, frais d'essence).

- (délibération n°15) : à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants, en section d'investissement, sur le budget de la commune :
 - Opération n°101 – Equipement scolaire
 - 4 000,00 € de l'article 21312 – Bâtiments scolaires, à l'article 2188 – Autres immobilisations
(hotte pour la cuisine de l'école élémentaire)
 - 3 000,00 € de l'article 21312 – Bâtiments scolaires à l'article 2313 construction
(petits travaux plafonds)
 - 5 000,00 € de l'article 21312 – Bâtiments scolaires à l'article 2183 – Matériel de bureau
(tableau interactif)
 - Opération n°109 – Voirie communale
3 000,00 € de l'article 2315 – Installation, à l'article 2152 – Installation voirie
(divers travaux voirie)
 - Opération n°14 – Ateliers municipaux
 - 13 000,00 € de l'article 2182 – Matériel transport, à l'article 21571 – Matériel roulant
(tondeuse autoportée)
 - 500,00 € de l'article 2188 – Autres immobilisations à l'article 2158 – Autres installations
(matériel espaces verts)
 - Non individualisé
400,00 € de l'article 1641 emprunt à l'article 165 – Dépôts et cautionnements
(caution de logement)
- (délibération n°16) : À l'unanimité, le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur des recettes d'un montant total de 1 932,17 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°3690350531 dressée par le comptable public. Précise que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Madame la maire précise qu'il s'agit essentiellement de frais de cantine et de garderie de puis 2017.

- (délibération n°17) : À l'unanimité le conseil municipal décide d'accepter la servitude de passage, d'une largeur de 3 mètres sur tout le pourtour de la parcelle section 189 A n°519 sur la commune déléguée de Hiers-Brouage, pour l'entretien du fossé et l'écoulement des eaux pluviales et précise qu'elle sera imprescriptible et inaliénable. Les frais d'actes notariés relatifs à cette affaire, d'un montant de 250,00 €, seront pris en charge par la commune.

Questions diverses :

- Monsieur GUÉRIT souhaite évoquer les remboursements de frais de déplacement des élus. Madame MOUMON et lui ont suivi une formation, en juin, à Bordeaux, par l'organisme IFOREL. Leur inscription a été prise en charge par la commune. Il demande si les frais de déplacement qu'ils ont avancés peuvent leur être remboursés.

Madame la maire informe qu'elle va se renseigner sur cette question.

- Monsieur GUÉRIT indique que son groupe n'a pas été convié aux dernières commémorations.

Madame la maire précise qu'en effet, les membres du conseil municipal n'ont pas été conviés à la commémoration du 11 novembre. Madame la maire précise que les consignes de l'État en la

matière étaient strictes : présence à minima du public (6 personnes maximum). Les maires des communes avoisinantes, le département et la région non plus n'ont pas été conviés. Il en sera certainement de même pour la commémoration du 5 décembre.

- Monsieur GUÉRIT s'interroge sur le fait que son groupe n'a pas, non plus, été invité à l'inauguration du musée de la commémoration Seudre-Oléron.

Madame FARRAS informe Monsieur GUÉRIT que cette invitation ne dépendait pas de la mairie mais du comité de la libération lui-même.

Monsieur GUÉRIT renouvelle son souhait d'être invité à toutes les manifestations et commémorations. Son groupe représente une partie de la population.

Informations du maire :

- Crise sanitaire : chaque semaine, Madame la maire assiste à une réunion (en visioconférence) organisée par le Sous-préfet afin de faire un point sur la situation sanitaire sur l'arrondissement de Rochefort. En voici le résumé succinct :

Les derniers taux relevés mardi 17 novembre étaient les suivants (pour le département et la Nouvelle-Aquitaine) :

- 4978 cas confirmés
93 décès (depuis le début de l'épidémie) dont 23 en EHPAD
106 hospitalisations dont 20 personnes en réanimation
130 000 tests ont été effectués dont 4 500 se sont avérés positifs
- Charente-Maritime :
le taux d'incidence est de 75,03 pour 1000 habitants
Le taux de positivité est de 6,2 % (+ 12 %)
8 places sont disponibles en réanimation (sur 39)
Le taux de reproduction du virus est de 0,81 %

Notre département est le moins touché, mais il faut rester prudents et respecter les gestes barrières.

- Monsieur LUTZ, adjoint délégué à la vie économique, au tourisme, au commerce et au développement de Brouage, fait un point sur la crise économique liée à la situation sanitaire au niveau local.

La situation des commerces est malheureusement connue. Suite à la pression effectuée par les élus locaux par la prise (illégal) d'arrêtés autorisant l'ouverture des commerces, la commune, la communauté de communes et l'association des commerçants ont réfléchi à des solutions légales qui permettraient aux commerces de continuer à travailler en cette période. L'une d'elles a été retenue pour sa rapidité de mise en œuvre. Il s'agit de mettre en place une page facebook dédiée à chaque commerce, afin que les administrés puissent avoir un visuel rapide (une vitrine virtuelle) sur ce que les commerces proposent à la vente, et qu'ainsi ils puissent procéder à leurs achats en ligne. Une agence de communication a fourni le plus gros du travail, et les services communications de la commune et de la communauté de communes assurent le suivi. C'est une solution peu onéreuse (environ 2 500,00 €, coût pris en charge par la communauté de communes), simple et rapide, qui pourra s'inscrire dans la durée. Les commerçants du marché pourraient également être intégrés à ce dispositif.

Madame WINKLER demande si les restaurateurs et les services de prestations à domicile peuvent participer ?

Monsieur LUTZ informe que oui, pour les restaurateurs (plats à emporter). Pour ce qui concerne les services de prestations à domicile c'est également possible, si ces derniers font partie des activités autorisées par le décret).

- Madame la maire fait un point sur les financements des travaux de l'église. La région Nouvelle-Aquitaine vient d'informer la commune qu'elle participerait à hauteur de 15 % : 35 292,00 €. Elle remercie ici la région. Elle propose de faire un point prochainement sur toutes les subventions obtenues pour ce chantier.
- Madame la maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête publique sur la révision du PLU va débiter le 7 décembre prochain.
- Madame la maire informe enfin que le calendrier des dates des conseils municipaux pour le 1^{er} trimestre leur sera communiqué prochainement. Les réunions auront lieu le mardi, à 19 heures.

Fin de la séance à 20 h 33

La secrétaire de séance
Madame Frédérique LIÈVRE



La Maire de Marennes-Hiers-Brouage
Claude BALLOTEAU

